



UNAN-33

Présidente : Mireille DENECHAUD  
Adresse Postale : 42 Chemin Entre Les Lagunes  
33610 CESTAS Tel : 05 57 83 57 33  
Mail : [contact@unan33.fr](mailto:contact@unan33.fr)  
[www.unan33.fr](http://www.unan33.fr)

## BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'UNAN-33 n°88

Synthèse du bulletin de l'UNAN-France n°8 - octobre 2010,

le thème principal concerne la pêche de loisir.

### Le Mot du Président :

29 mois après les premiers travaux des Groupes de travail du Grenelle de l'Environnement sur le projet de la "**Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco responsable**", le texte définitif a enfin été signé le 7 juillet dernier par 2 ministres,, 5 fédérations représentant les pêcheurs de loisir, embarqués ou sous-marin, le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance, le Comité nationale des Pêches maritimes (les "professionnels"), l'Association Nationale des Elus du Littoral, le Conservatoire du Littoral, et l'Agence des Aires Marines protégées. Seules les associations environnementalistes, qui avaient participé aux phases initiales des travaux, s'en étaient retirées progressivement. Manque de visibilité pour elles, ou opposition dogmatique ?

Pourtant il s'agit d'un pas en avant considérable dans la mise en place, de façon consensuelle et réaliste, d'un accord entre de multiples parties que l'on oppose volontiers, pour atteindre conjointement et de façon consensuelle un équilibre durable entre la ressource en poissons d'une part et l'ensemble des pêcheurs d'autre part, en liaison étroite avec les administrations concernées et les élus du littoral.

Il est assez rare en France de voir des conflits de fond se régler par une discussion constructive entre protagonistes et en intelligence avec l'administration. On aurait pu se contenter, solution plus habituelle, d'instaurer un permis de pêche de loisir, assez coûteux pour réguler la pratique par le montant d'une taxe, mais qui n'aurait rien réglé, ou interdire la pêche amateur, voire laisser la ressource s'épuiser d'elle-même sous l'effet du volume des captures.

Fort heureusement, dans le domaine des activités de loisir en mer, il existe en France des expériences de concertation constructive : les règles de sécurité de la plaisance ont ainsi été profondément refondues en 2005 au terme d'un processus consensuel de même nature. Plaisanciers, industriels du nautisme, sauveteurs en et administration ont défini un ensemble de préconisations qui se sont mise en place facilement et permettent à la France d'être dotées de règles efficaces, conciliant une pratique sans entraves et la sécurité bien comprise.

Il reste maintenant à faire fonctionner la Charte. L'UNAN y jouera complètement son rôle, dans la tradition de ses interventions "fermement constructives". Elle est persuadée que les objectifs de préservation durable des ressources halieutiques, de maintien de l'activité des professionnels et de présence des amateurs sont parfaitement réalisables, si chacun admet de regarder le long terme sans se préoccuper exclusivement de ses intérêts catégoriels immédiats. Evidemment quelques changements -non fondamentaux - devront être acceptés. Certains sont mentionnés dans ce bulletin. Nous entendons travailler à leur mise en place avec les autres signataires de la Charte de façon constructive, en nous appuyant sur des faits plutôt que sur des dogmes.

Bernard VIBERT

## **Positions de l'UNAN sur la pêche maritime de loisir pour l'application de la "Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco responsable"**

Cette charte, signée le 7 juillet dernier par l'UNAN est consécutive au "Grenelle de la mer" de 2006 et son application devrait permettre d'échapper au "permis de pêche en mer" . Il y avait été proposé par une ONG environnementaliste et refusé par les 5 fédérations représentatives de la pêche maritime de loisir, dont l'UNAN bien sûr.

La Charte a principalement pour objet de :

- participer à la préservation, voire à la reconstitution de la ressource ;
- combattre la vente illégale des produits de la pêche maritime non professionnelle.

Elle conduit à une évolution de la réglementation générale sur la pêche maritime de loisir, consécutive aux travaux d'un Groupe de Travail national qui reste à définir et à mettre en place.

**Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des positions de l'Unan sur le site :**

[www.unan.fr](http://www.unan.fr)

**Vous pouvez consulter la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable en lien sur notre site**

[www.unan33.fr](http://www.unan33.fr)

### **COMMUNIQUE DE PRESSE DES 5 FEDERATIONS :**

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

La Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable a été signée le 7 Juillet 2010 par Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que par les plus importantes Fédérations et organisations concernées par la pêche en mer, également signataires de ce communiqué de presse.

Sous l'impulsion du Grenelle souhaitant explicitement un encadrement de l'activité pêche loisir, cette charte est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les pêcheurs représentés par les fédérations signataires, qu'ils soient professionnels ou plaisanciers, et l'administration. Elle définit les principaux axes d'actions à mener pour assurer à l'avenir une gestion durable des ressources halieutiques en misant avant tout sur l'information des pratiquants et une réelle communication entre administrations et usagers.

Les conditions sont donc enfin réunies pour la mise en place des mesures retenues dans le cadre de cette charte dont les principaux points sont :

-La gestion de la ressource

-La réglementation devra évoluer sur les tailles minimales de capture, les périodes de repos biologiques, la limitation de prises journalières pour certaines espèces en danger.

Cette gestion est absolument nécessaire, sous peine de voir certaines espèces disparaître  
La lutte contre la fraude

-Le marquage des produits de la pêche maritime de loisir et la généralisation des conventions pour lutter contre la vente illégale des produits de la mer dans tous les départements littoraux. Le renforcement des contrôles et des sanctions juridiques et financières à l'encontre des braconniers et des receleurs.

-La sensibilisation aux enjeux environnementaux

La mise en place d'une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir permettra à chaque usager de recevoir une information complète sur la réglementation, la sécurité et les bonnes pratiques.

Le Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO l'a précisé explicitement au cours de cette signature : « l'instauration d'un permis de pêche en mer serait totalement inefficace pour atteindre ces 3 objectifs de la gestion de la ressource, la lutte contre la fraude et la sensibilisation aux enjeux environnementaux ».. **La charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de**

**loisir éco-responsable représente un cadre sain de concertation, qui, si chacun y joue son rôle avec sérieux, devrait permettre à la pêche de loisir de s'inscrire durablement dans une approche éco responsable et placer la France au premier rang des pays européens en ce qui concerne un encadrement bien compris et donc bien accepté de l'activité de pêche de loisir.**

Les allégations erronées de certains médias nous ont amené à co-signer le présent communiqué.

Les signataires :

- La Fédération Française des Pêcheurs en Mer
- La Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
- La Fédération Française d'Etudes et Sports Sous Marins
- La Fédération de Chasse sous-marine Passion
- L'Union Nationale des Associations de Navigateurs

## **Nouvelles brèves :**

### **Méditerranée : Une nouvelle association membre de l'UNAN dans les Alpes-Maritimes.**

Le Cercle des plaisanciers du Port de Golfe-Juan a décidé de rejoindre l'UNAN. Il s'agit de la première association des Alpes-Maritimes à le faire. Il s'agit d'un port public de 860 places géré par la CCI de Nice Côte d'Azur. Bienvenue au sein de UNAN et félicitations à son Président, Mr Joseph SPITERI.

### **Gironde : On y empile aussi les structures de zones de protection.**

Après le Parc Naturel Marin Charentais-Estuaire de la Gironde, la Mission d'étude du Parc sur le Bassin d'Arcachon s'est structurée en février 2010. Le calendrier des Groupes de travail est fixé. dans un premier temps, état des lieux et des connaissances. Des oppositions politiques se sont manifestées puisque sur le Bassin il existe déjà 2 outils : un SMVM et une zone Natura 2000.. On empile..... et cela coûte fort cher....

**Morbihan** : Même interrogation dans le Golfe du Morbihan où le SMVM, en place depuis 4 ans serait complété par un PNM. lequel pourrait fusionner avec un autre PNM en projet, celui du "Mor Braz" qui couvrant les îles et la Baie de Quiberon.

### **Méditerranée : Toujours des protestations sur la mise en place des Parcs Naturels Marins**

Dans les Calanques cette fois-ci, où les plaisanciers sont choqués par le manque de transparence des travaux par l'équipe en charge du projet. Cela a conduit la Région PACA à effectuer sa propre enquête auprès des usagers pour formuler ses propres recommandations.

### **Languedoc-Roussillon et UNAN Golfe du Lion : Félicitations à l'APPL**

L'association de Port-Leucate enregistre un intéressant succès : le port n'avait ni CLUPP ni Conseil Portuaire, le port avait décidé unilatéralement de remplacer la longueur de coque par longueur hors-tout pour assoir ses facturations (sans modifier le tarif, ce qui aurait du être fait). Les actions de l'APPL ont amené le port à faire marche arrière sur la question des longueurs. Un CLUPP a par ailleurs été élu et l'APPL a remporté tous les sièges, titulaires et suppléants. Bravo.

### **Méditerranée : L'association des Plaisanciers de Saint-Mandrier en Conseil d'Etat.**

L'APM avait gagné un procès en première instance au Tribunal Administratif contre le gestionnaire du port, la CCI du Var du fait d'augmentations abusives de tarif, après de longs épisodes de mauvaise gestion. La CCI avait gagné en Appel devant la Cour Administrative d'Appel. L'APM a pu réunir auprès de ses membres les fonds nécessaires pour aller maintenant en Conseil d'Etat. Cette procédure n'est pas fréquente pour nos associations et seule une affaire de l'UNAN 17 pourrait y être introduite. Donc à suivre avec attention.

### **Méditerranée : Une enquête sur les cales de mise à l'eau.**

Engagée par la région, très active en matière de nautisme à l'initiative de l'AUCMED (Association des Utilisateurs de Cales de Méditerranée, membre très actif et constructif de l'UNAN), cette enquête est très avancée. Un 2<sup>e</sup> rapport d'tape a été établi durant le Salon de Cannes. Le rapport final sera achevé avant la fin de l'année 2010.

### **VHF : Les nouvelles mesures libéralisant les portables en place pour le début de l'année 2011.**

Les textes permettant d'utiliser une VHF portable sans licence ni CRR devraient sortir avant la fin de l'année.

Ce bulletin est réalisé par l'UNAN, Union Nationale des Associations de Navigateurs  
Créée le 8 juin 2002 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'UNAN réunit les navigateurs de plaisance au travers de leurs associations pour former une entité nationale représentative. Celle-ci facilite les relations entre associations, représente et défend les intérêts des navigateurs de plaisance, au travers de leurs associations représentatives, avec les Pouvoirs Publics, les professionnels de la mer ainsi qu'avec les organismes concernés par toutes les questions relatives aux ports, aux zones de mouillage, à la navigation, ou à l'utilisation du domaine maritime.  
L'UNAN contribue à la sécurité, à la formation des navigateurs et œuvre pour la protection de l'environnement.

L'UNAN est membre du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, Administrateur de la SNSM, Membre du Conseil Supérieur de la Météorologie (section Marine), membre du Comité des utilisateurs du SHOM.

Directeur de publication ; Bernard Vibert, Président

Comité de rédaction : Mireille Dénéchaud, Jean Piveteau, Colette Talmon,

Siège social à Vannes/ Adresse de correspondance : 29 rue de Kerbihan 56470 La Trinité sur mer

Tel : 09 77 31 89 40 / Email : [unan-france@orange.fr](mailto:unan-france@orange.fr) / Site Internet : [www.unan.fr](http://www.unan.fr)

UNAN D : UNAN 17 - UNAN 22-35 - UNAN 29 - UNAN 33 - UNAN 44 - UNAN 56 - UNAN 40-64 - UNAN 85 - UNAN Golfe du Lion - UNAN Med (Est) - UNAN Corse - UNAN Côte d'opale - Fédération des Kayaks de mer - Membre associé : ACOMM

UNAN